

**PROMULGATION**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 24 avril 2023 le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

N° 23-021          Règlement autorisant des travaux d'extension des services d'aqueduc et de voirie dans la rue des Glaces et un emprunt de 148 000 \$

2. Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 29 mai 2023.
3. Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 14 juin 2023.
4. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

**FAIT À RIMOUSKI, CE 14<sup>E</sup> JOUR DE JUIN 2023**

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat  
Greffier